



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2020

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Daniel DUMONTET, Marie-Christine GRIFFON, Thierry MICHEL, Thierry DELHOMME, Catherine PARISOT, Daniel LEDUC,

**Absents, excusés :** Sandrine BARRAUD, Marie-Thérèse CHAPELIER, Benoit JUGNET, Géraldine BRUYERE, Mathilde CORTAMBERT,

**Animateur de séance :** Marie-Christine GRIFFON

**Secrétaire de séance :** Daniel LEDUC

**Participait sans voix délibérative :** Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 18 novembre 2019 est adopté à l'unanimité

Délibérations du mois

### Travaux et projets en cours

#### ➤ **Projet maison de santé pluridisciplinaire**

Les travaux avancent vite, on dénombre jusqu'à 17 compagnons présents sur le chantier.

Le rez-de-chaussée est pratiquement entièrement cloisonné, l'isolation de l'étage est terminée.

De nouveaux aménagements sont en cours de réalisation pour le cabinet dentaire. Des problèmes de réseaux sont à résoudre ainsi que la sécurisation dans le cadre des ERP.

#### ➤ **Aménagement secteur du centre bourg**

Les résultats de l'appel d'offres sont en cours d'analyse auprès des services de l'OPAC. Le bilan sera présenté dans les jours à venir et rapporté au prochain conseil.

Le Maire rappelle que la demande de DETR pour le local commercial a été acceptée pour un montant de 120 000€.

#### ➤ **Lion d'or**

##### ○ **Devis EPUR**

Le Maire présente au conseil municipal un devis proposé par la société EPUR, afin de mettre en place une "benne à monstre" destinée à évacuer les encombrants inutilisables stockés dans le local du lion d'or et dans d'autres bâtiments.

Le conseil municipal

- accepte le devis de la société EPUR aux conditions suivantes :
  - Location mensuelle : 65€ HT
  - Pris dépôt, rotation, retrait : 140€ HT/mouvement
  - Traitement 155 € HT

Le Maire fait le bilan de l'avancée du dossier qui présente quelques difficultés pour parvenir à la finalisation du bail emphytéotique.

Il précise que la sous-commission d'accessibilité a refusé la demande de dérogation, deux appartements sur les onze en projet comportent des marches. La configuration du bâtiment ne permet pas la mise à niveau du plancher. Des propositions sont en cours, les éléments seront transmis lors d'un prochain conseil.

#### ➤ **Ecole maternelle**

##### ○ **Projet déposé auprès des financeurs**

Le Maire confirme à l'assemblée que les dossiers de demande d'aide auprès des financeurs sont déposés pour la réhabilitation complète du bâtiment incluant l'accessibilité, les nouvelles normes en matière de performances énergétiques, et de dispositif anti-intrusion dans le cadre du plan Vigipirate. Il précise que le projet de création d'une salle de classe supplémentaire a été inclus.

Il indique avoir obtenu le soutien de M. l'inspecteur d'académie pour ce projet estimé à environ 635 000€ HT.

#### ➤ **DPU**

Le Maire informe l'assemblée de la demande de DPU (Droit de Préemption Urbain) concernant la propriété de M. Rémy CHAPELIER, située en zone des Berlières.

Il précise que ce bâtiment fait partie intégrante du local de la carrosserie, en cours d'acquisition par la commune, mais qui sera revendu à la société SAB.

Le conseil municipal charge le Maire de rencontrer le Directeur de la SAB ainsi que le propriétaire de la maison afin d'échanger sur la possibilité d'exercer ce droit de préemption au profit de l'industriel. La situation d'une maison d'habitation au cœur d'une zone artisanale, pouvant être problématique à proximité d'une fonderie.

### ➤ **Bail emphytéotique ZLP**

#### ○ *Projet bail emphytéotique (Domaines, bornages...)*

Le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée des négociations avec la société AQUADIS. Il indique que la proposition de bail emphytéotique a reçu l'aval de la société avec quelques aménagements.

Il propose au conseil municipal :

- de s'affranchir comme prévu de l'article 606 du code général des impôts qui précise que : [...*Les grosses réparations sont celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières. Toutes les autres réparations sont d'entretien...*] pour ne prendre en charge que les travaux de désamiantage
- de renoncer à la caution de 20 000€ qui avait été souhaitée
- de conserver à la charge de la Commune la moitié du montant des impôts fonciers du propriétaire

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Annie Vouillon précise que les questionnements sur le fonctionnement sont en cours de résolution : transferts de lignes télécom, Internet, matériel ...

#### ○ *Convention précaire*

Le Maire informe l'assemblée de la volonté de la société AQUADIS de commencer immédiatement son activité au sein de la base de loisirs pour assurer la saison estivale.

Dans l'attente de la finalisation du dossier administratif, il propose au conseil municipal la mise en place d'une convention d'occupation précaire, calée sur le bail emphytéotique, afin de fixer les modalités d'utilisation et permettre le démarrage dès à présent.

Le conseil municipal accepte la proposition transitoire d'une convention d'occupation précaire sous réserve de d'une couverture assurancielle et donne tout pouvoir au Maire pour la rédiger et la signer.

#### ○ *Personnel*

Le Maire rappelle au conseil municipal le renouvellement du contrat d'un agent d'animation pour un an chargé de l'accueil du camping et de l'animation de la maison des patrimoines.

Il précise que pour assurer le bon déroulement de la reprise du camping par la société AQUADIS, il serait souhaitable que les agents communaux restent présents en soutien pour l'entretien des terrains le temps que les équipes se mettent en place.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

#### ○ *Géomètre*

Le Maire explique que la commune doit fixer définitivement l'emprise du camping qui fera l'objet du bail emphytéotique.

Il indique que la commune reste propriétaire du chemin qui entoure la zone.

Il propose les devis du cabinet de géomètre MONIN :

- bornage de l'emprise du camping
- établissement du plan des réseaux

Le conseil municipal :

- accepte les devis de la SELAS cabinet MONIN :
  - bornage – Division de propriété pour un montant HT de 1 266.00€
  - relevé des réseaux pour un montant HT de 520.00€

### ➤ **Chaufferie**

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal les deux litiges concernant la chaufferie concernant :

- une cuve à fioul endommagée par les travaux de l'entreprise VOUILLON BTP
- la chaudière défectueuse, sous garantie, mise en place par la société SB THERMIQUE

ainsi que la décision du conseil de lancer une procédure judiciaire auprès de la société SB THERMIQUE

Il indique que, pour ce qui concerne :

- la société VOUILLON BTP, les assurances AVIVA proposent de rembourser la somme de 11 614.98 € au lieu des 12 905.53 € réclamés.
- SB THERMIQUE, l'avocat propose une indemnisation du préjudice immatériel de 11 234.23€ avec une déduction de la franchise contractuelle de la société soit une offre de règlement de 9 515.23€

Le conseil municipal :

- accepte les deux propositions de remboursement
- demande que les montants des franchises soient appelés auprès des deux entreprises

### ➤ **La Prasle – Lotissement**

#### ○ *TVA sur marge*

**Annie VOUILLON et Daniel DUMONTET quittent l'assemblée**

Le Maire informe l'assemblée de la réforme de la TVA immobilière entrée en vigueur au 11 mars 2010.

Il précise que les nouveaux lotissements de la commune sont impactés par cette réforme.

Le conseil municipal décide,

- pour ne pas pénaliser les futurs acquéreurs de prendre en charge cet impôts supplémentaire
- de demander au Maire de chercher tout moyen pour minorer l'impact de cette mesure fiscale.

**Annie VOUILLON et Daniel DUMONTET regagnent l'assemblée**

## **Questions financières**

### **➤ Préparations budgets 2020**

Le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote des budgets début mars 2020. Pour ce faire il demande à chaque élu de bien vouloir collecter un maximum de devis et de les faire parvenir rapidement au secrétariat.

Il propose de consacrer une partie de la prochaine réunion du conseil municipal du 17 février pour faire une présentation et décider à huis clos des orientations et de les valider définitivement lors d'une séance dédiée le lundi 02 mars 2020.

Il précise qu'il fera parvenir à chacun un retro planning incluant des réunions d'information et de présentation, par budget, les semaines précédant le vote.

### **➤ Eglise**

Jean THOREUX fait part au conseil municipal de l'intervention de la société HEUR'TECH, campaniste, intervenant dans le cadre de l'entretien des cloches.

Ils ont signalé un problème important sur le beffroi qui présente un danger immédiat pour la sécurité des usagers, les poutres maitresses de la structure étant très endommagées et nécessitant une intervention rapide et une réfection complète.

Il précise que, dans un premier temps, la plus grosse cloche, a été désactivée afin d'éviter tout risque de chute.

La société HEUR'TECH estime les travaux de réhabilitation à hauteur de 25 000 € HT et doit faire parvenir un devis détaillé.

Le conseil municipal

- décide de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité des usagers
- demande au Maire de prendre les renseignements pour lancer une souscription et un appel au volontariat vu le montant prévisible des travaux
- charge le Maire de prévoir au moins une partie de cette charge au budget primitif 2020

## **Personnel**

### **➤ Remboursement complément de frais de repas formation SST**

Le Maire informe le conseil municipal de la participation de 6 agents à la formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

Il indique que le CNFPT prend en charge les frais de repas à hauteur de 11 € par personne mais que le montant des déjeuners s'élève à 14 €.

Le conseil municipal décide de prendre en charge 3€ par repas pour toute la durée de la formation. Le principe sera appliqué à la prise en charge des frais de telle sorte que les agents n'aient pas de reste à charge.

## **Commissions**

### **➤ Commission tourisme**

#### **○ ZLP**

##### **• Devis - Entreprise THORIN**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal de travaux nécessaires à la réfection du Jacuzzi et des margelles de la piscine.

Il présente deux devis de la société THORIN.

Le conseil municipal :

- Accepte les devis de la société Régis THORIN :
  - Réfection jacuzzi : 2 024€ HT
  - Reprise margelles 9 358€ HT

##### **• Devis barnum – VOUILLON BTP**

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal sa décision d'aménager un emplacement afin de positionner définitivement le chapiteau dans la cour de la maison des patrimoines.

Il présente le devis de la société VOUILLON BTP

Le conseil municipal

- Accepte le devis de la société VOUILLON BTP pour un montant HT de 11 757.19€ HT

##### **• Demande de logement association "Artist O Chap "**

Annie VOUILLON informe le conseil municipal de l'intervention de l'association "Artist O Chap" dans le cadre d'une animation des écoles primaire et maternelle dédiée au cirque.

Dans le cadre de leur prestation l'association doit loger la famille chargée du projet, du 15 mars au 04 avril 2020.

Elle propose de lui attribuer le logement du bâtiment du centre d'accueil pour un montant de 505€.

Le conseil municipal accepte cette proposition

### **➤ Commission école cantine**

#### **○ Occupation cantine par SEJ**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande du SEJ pour bénéficier de l'utilisation de la salle du restaurant scolaire de la commune le mercredi et durant les vacances scolaires afin de faire prendre leur repas aux enfants dans le cadre des centres de loisirs.

Le conseil municipal

- accepte de mettre à disposition du SEJ le restaurant scolaire de la commune les mercredis et vacances scolaires
- charge le Maire de rédiger une convention d'utilisation des locaux

#### ➤ **Commission technique**

Daniel DUMONTET informe l'assemblée des nombreux dégâts occasionnés par les tempêtes avec des arbres obstruant des chemins. Un état des lieux sera fait et les propriétaires seront informés de leurs obligations.

Il déplore également de nouveau l'incivisme de certains professionnels du bois qui dégradent régulièrement les chemins des massifs forestiers et qu'il faut sans cesse rappeler à l'ordre.

#### ➤ **Convention entre la CC SAINT CYR MERE BOITIER et les communes (MONTMELARD - MATOUR - LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE) pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable.**

La présente convention aurait pour but de préciser les conditions techniques et financières de l'établissement du schéma directeur de chaque commune. Les communes de LA CHAPELLE DU MONT DE France, MATOUR et MONTMELARD confient à la CC SAINT CYR MERE BOITIER le soin de mener pour leur compte et sur leurs territoires communaux la réalisation du schéma directeur d'eau potable.

Les communes délèguent, par la présente convention, la maîtrise d'ouvrage de leur schéma directeur afin de disposer d'une connaissance homogène du fonctionnement des services et des besoins en investissement en amont du transfert de la compétence et d'obtenir des subventions pour leurs travaux sur les infrastructures d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de convention présenté et joint à la présente délibération
- Décide que les communes participeront à l'ensemble des dépenses, sur la base des montants après application des subventions obtenues, suivant la clé de répartition suivante : 70 % pour la commune de MATOUR soit 21 000 € maximum.
- donne tout pouvoir à son Maire pour signer la convention quadripartite à intervenir entre la CC SAINT CYR MERE BOITIER et les communes de LA CHAPELLE DU MONT DE France, MATOUR et MONTMELARD ainsi que toute pièce s'y rapportant.
- donne tout pouvoir à son Maire pour en poursuivre l'exécution conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Questions diverses

##### ➤ **Villages solidaires rénovation local maison des associations**

Le Maire rappelle au conseil municipal que "villages solidaires" avait obtenu une subvention de la CAF afin de procéder à des travaux de rafraîchissement de peinture des locaux mis à leur disposition ainsi que sa décision, dans la mesure où les locaux étaient propriété de la commune, de prendre en charge le montant correspondant au solde des travaux (délibération 20/2019).

Il indique que les travaux sont actuellement terminés et présente la facture proposée par "villages solidaires",

Le conseil municipal :

- confirme sa décision de prendre en charge le montant correspondant au solde des travaux
- s'acquittera de la somme de 1 553€71 TTC selon la facture présentée auprès de "villages solidaire"
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

##### ➤ **Autorisation de passage du 26ème rallye**

Le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association "rallye<sup>5</sup>" afin d'emprunter les routes de la commune de MATOUR à l'occasion de leur 26<sup>ème</sup> rallye le 17-18 juillet 2020.

Il précise que le parcours sera identique à celui de 2019 et que l'association se conformera aux recommandations de la Préfecture et sera très strict sur la sécurité tant le jour de la manifestation que lors des reconnaissances.

Le conseil municipal donne son accord au passage du 26<sup>ème</sup> rallye.

##### ➤ **Demande de gratuité de salle**

Le Maire fait part d'une demande de gratuité de salle ainsi que de photocopies à l'occasion de l'organisation de la fête des voisins dans un quartier de la commune.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette requête. Cette manifestation a lieu dans de nombreux hameaux de la commune et jusqu'alors aucun soutien n'a été demandé ou accordé.

##### ➤ **Remboursement Mme Denise BOUVIER**

Thierry MICHEL indique au Conseil Municipal que Mme Denise BOUVIER, bénévole à l'association "cineMatour", a dû avancer sur ses fonds propres, pour procéder à l'acquisition un logiciel nécessaire à la confection des programmes destiné au cinéma, les fournisseurs refusant d'être payés par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

Le Conseil Municipal décide :

- de rembourser à Mme Denise BOUVIER la somme de 54.99€ TTC qu'elle a payée à la société "2020 SHERIF (Europe)"
- de charger le Maire, ou un adjoint de mener à bien cette décision

##### ➤ **Station verte de vacances**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion de la commune au label "Station Verte" et présente la demande de renouvellement de cotisation au titre de l'année 2020 pour un montant de 850€.

Le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2020.

#### ➤ **Marchés de producteurs**

Annie VOUILLON rappelle au conseil municipal sa délibération 019/2019 par laquelle il validait les modalités, le fonctionnement et les tarifs des marchés de producteurs locaux.

Le conseil municipal décide :

- de maintenir 7 marchés de producteurs locaux pour la saison 2020
- de conserver les mêmes modalités qu'en 2019 à, savoir :
  - o droit de place payable d'avance
  - o eau, électricité et tables fournies
  - o tarifs :

<b>Marchés</b>	<b>Non adhérent à « bienvenue à la ferme » €</b>	<b>Adhérent à « bienvenue à la ferme » €</b>
7 marchés	175.00	140.00
6 marchés	175.00	140.00
5 marchés	200.00	200.00
4 marchés	160.00	160.00
3 marchés	120.00	120.00
2 marchés	80.00	80.00
1 marché	40.00	40.00

- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

#### ➤ **Demande de subventions**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions des PEP 71, AFSEP, restos du cœur

#### **Informations diverses**

- **Travaux mise en 2x2 voies de la RCEA**
- **Bulletins municipaux de CHAINTRÉ, GERMOLLES, St POINT, VEROSVRES, NAVOUR SUR GROSNE,**
- **Météo décembre 2019**

Maire adjoints : 03/02  
Commission tourisme : 11/02  
Commission technique : 12/02  
Préparation des BP 11 et 14 février à 14 h

Séance levée à 22h30

<b>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 17 février 2020 – 20h30 salle du conseil Lundi 02 mars 2020 – 20h30 salle du conseil</b>
--